



INTERCO  
JUSTICE

Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

**5 avril 2023**

## Communiqué Réunion du 26 juin 2023 sur la réforme des greffes

Les **organisations syndicales représentatives aux services judiciaires** étaient reçues par le **directeur de cabinet** du garde des Sceaux. Il était essentiel que nous y allions ensemble malgré nos divergences connues car animés de la même volonté de porter l'intérêt des agents.

Nous avons sollicité ce rendez-vous après la dernière **réunion "métiers de greffe"** avec le directeur des services judiciaires. Au cours de celle-ci **le DSJ avait annoncé que la grille des greffiers avait été envoyée à la fonction publique**, en l'état sans les modifications demandées par les OS !

Pour **la CFDT nous ne pouvions en rester à cette simple présentation de grille** pour les greffiers alors même que la DSJ ne répondait même pas quant aux mesures transitoires, notamment le reclassement.

### Une grille ce n'est pas une réforme des greffes !

Le directeur de cabinet, M. COMBREXELLES, a exprimé la volonté du ministère de reconnaissance des greffiers. Il a évoqué le rôle essentiel des greffiers, distinct de celui des juristes assistants. Leur rôle serait procédural et appelé à se développer dans le cadre de l'évolution du zéro papier...

### Aucune nouvelle annonce concrète n'a été faite :

- **Indemnitaires** : rappel des mesures déjà annoncées pour un montant global de 14 millions d'euros sur 2023.
- **Indiciaire** : **confirmation que la grille présentée a bien été transmise au guichet unique**. Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, sous réserve du retour favorable du guichet unique (Fonction publique).
- **Aucune annonce sur le reclassement** : la DSJ souhaitait attendre le retour de grille du guichet unique pour entamer une réflexion sur le reclassement.

Et ce n'est qu'à notre demande répétée que le **directeur des services judiciaires, Paul HUBER**, recevra les organisations syndicales le 4 juillet à 10h pour évoquer ces mesures.



**En résumé** : pour les greffiers cette **grille non discutable** accompagnée de **mesures transitoires finalement peut-être discutables**.

**Et pour les autres agents exerçant dans nos greffes rien !**

**La CFDT** a interpellé le directeur de cabinet sur **cette aberration**.

**Nos collègues sont inexistantes, transparents dans les discours comme dans les mesures envisagées !**

Quand on voit la « considération » accordée aux greffiers on ne peut que craindre pour les autres, corps spécifiques et corps communs.

**La CFDT a proposé et porte toujours un projet d'ampleur, touchant tous les corps, tous métiers et engageant à une réflexion sur l'organisation.**

**La CFDT refuse** que seul le ministère définisse quelle doit être l'évolution de nos métiers, nos fonctions. Quand on entend la **vision portée par le cabinet**, il est inenvisageable de leur signer un chèque en blanc. **Les agents et leurs représentants doivent être entendus**, il s'agit de l'évolution de **NOS métiers !**

**A l'heure du « zéro émission », au ministère de la justice c'est zéro réflexion !**

**Aucun projet pour les greffes, rien, uniquement des incantations.**

Le ministre exige que les délais soient divisés par deux, c'est tout ce qu'il claironne dans les médias, c'est tout ce qui compte ! **Le quotidien des personnels, la reconnaissance de leur investissement et de leurs compétences** ça ne l'intéresse pas.

Le directeur des services judiciaires a finalement proposé une réunion aux organisations syndicales **le 12 juillet à 14H** pour parler « **métier** ».  
« Métier » avec ou sans « s » ? Discussions ou négociations ?

**Pour une vraie réforme des greffes la CFDT exige de poser toutes les cartes sur la table et d'aborder tous les sujets.**

Recruter sans réinterroger la **formation** (pire, en voulant la réduire pour aller vite !), c'est **dissimuler nos conditions de travail et les départs** de collègues épuisés et désabusés.

Recruter pour produire de beaux chiffres dans la presse sans réinterroger la **localisation des emplois**, c'est refuser de reconnaître que **les juridictions n'ont pas les moyens de faire face aux contentieux de leurs ressorts**.

Recruter **sans mettre les moyens matériels**, informatique notamment, c'est nier notre réalité quotidienne : **l'inadaptation des moyens à nos missions**.

Recruter **sans réflexion sur les métiers de chacun, la structuration des corps et nos positionnements**, c'est brouiller un peu plus les cartes, en opposant les corps et en faisant l'économie de la réflexion.

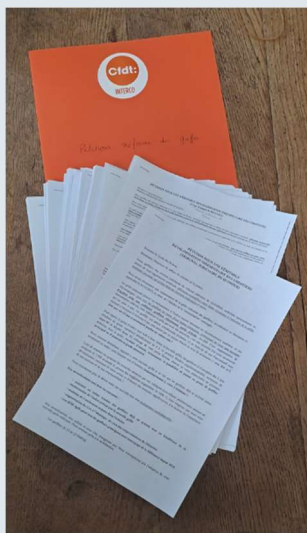
Les **mesures ministérielles** actuelles ne servent finalement qu'à essayer de **dissimuler la réalité** : des conditions d'accueil et de travail déplorables sans aucune reconnaissance.

Loin de réparer la justice, elles se contentent de la **rafistoler**, sans même y parvenir. Cet affichage médiatique se fait au détriment des agents et des justiciables.

**Avec le soutien massif de tous les personnels de greffes le ministère doit ouvrir les yeux et les oreilles !**

**Avec le soutien massif de tous les personnels de greffe, nous agissons pour amener le ministère à de véritables négociations !**

**La CFDT sera présente aux côtés des agents pour porter les revendications d'une reconnaissance juste et méritée de tous. Tous mobilisés pour nos métiers et une justice de qualité !**



*Nous avons remis vos pétitions au directeur de cabinet.*